

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél.03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a></p>	<p><b>ARRETE DU MAIRE</b></p> <p><b>A2019-05</b></p>
---	--	--

**PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX**  
**PC 021 210 17 B006-M01 / AT 021 210 18 B0004 SARL EL SANTO**

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la demande de permis de construire un établissement recevant du public déposée en application de l'article L .111-8 du code de la construction et de l'habitation, enregistrée sous le n° AT 02121018B0004 sollicitée par SARL EL SANTO

VU l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 30 novembre 2018, ci-joint.

VU l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité et de panique dans les établissements recevant du public réunie le 15 janvier 2019, ci-joint,

**ARRETE**

**Article 1er :** l'autorisation de travaux est accordée sous réserves des prescriptions visées à l'article 2

**Article 2 :** les prescriptions émises par la sous-commission départementale de sécurité et de panique dans les établissements recevant du public et de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, mentionnées dans leurs avis joints au présent arrêté seront strictement respectées.

**Article 3 :** Le directeur départemental des territoires, le service départemental d'incendie et de secours et le maire de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté

Fait à Créancey , le 1<sup>er</sup> Février 2019

Le maire,




Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. Le demandeur pourra également saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux dans le même délai. À cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Dijon compétent d'un recours contentieux. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des  
territoires

DDT 21/SHC/BA

Dossier suivi par :  
Serge CORVINO

Tél. : +33 380294386  
Fax : +33 380294248  
serge.corvino@equipement-agri-  
culture.gouv.fr

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE  
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes  
handicapées

Réunion du vendredi 30 novembre 2018

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX  
PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

**Textes de référence**

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;  
Arrêté du 8 décembre 2014 ;  
Arrêté du 15 décembre 2014 ;  
Arrêté du 27 avril 2015 ;  
Arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 30 juin 2017);  
Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction prés le 1 juillet 2017) ;

**DOSSIER N° AT 021 210 18 B 0004**

N° urbanisme : PC 021 210 17 B 0006 01

**Commune : CREANCEY**

**Demandeur : EL SANTO** représenté(e) par M SENABRE Sébastien

Adresse du demandeur : 9 voie Précot 21320 CREANCEY

**Nom établissement : EL SANTO**

Adresse des travaux : 9 voie Précot 21320 CREANCEY

Type : N Restaurants et débits de boissons / Catégorie ERP : 5

**Nature des travaux :**

construction neuve

**Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité**

Installation d'un wagon pour créer un restaurant rapide en food truck, avec élévateur pour PMR.

**Demande de dérogation : non**

**Membres permanents de la commission présents :**

M PILLER Jean Marie, Représentant d'association de personnes handicapées

M DERVIER Jean-Paul, Représentant d'association de personnes handicapées

M LOIZEAU Jacques, Représentant d'association de personnes handicapées

M LESECQ Jean-Claude, Représentant d'association de personnes handicapées

PREFECTURE DE LA COTE D'OR


 -----  
 COMMISSION CONSULTATIVE  
 DEPARTEMENTALE de SECURITE

 COMMISSION de SECURITE  
 de l'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

 SOUS-PREFECTURE DE BEAUNE  
 10, rue Fraysse  
 BP 201  
 21206 BEAUNE Cedex

 ---  
 Affaire suivie par :  
 Lieutenant RICHARD

☎ 03 80 112 652

## COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

### PROCES-VERBAL

### Réunion du MARDI 15 JANVIER 2019

Réf. DR/CB N° 19220002 – 60175 / PREV.

 Direction Départementale  
 des Territoires de la Côte d'Or

25 JAN. 2019

 RAISON SOCIALE **FOOD TRUCK LE RITCHIE'S**

ST BEAUNE

COMMUNE	CREANCEY	ADRESSE	147 VOIE PRECOT
NATURE du PROJET	aménagement d'un wagon pour une restauration rapide		
DEMANDE	de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or en date du 16/11/2018, affaire suivie par Nathalie FEVRE		
PETITIONNAIRE	EL SANTO – monsieur Sébastien SENABRE		
REFERENCE	PC 021 210 17B0006 – M01		
EFFECTIF	<u>Public</u> : 34	<u>Personnel</u> : 2	<u>Total</u> : 36 personnes
CATEGORIE	5ème	TYPE	PE avec activité N

**Réglementation appliquée :** Code de la Construction et de l'Habitation (livre 1<sup>er</sup>, titre II, chapitre III),  
 Règlement de Sécurité pris en application de l'article R 123.12 du code précité  
 et en particulier :

- ◆ l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif aux dispositions générales (articles GN),
- ◆ l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif aux établissements recevant du public de la 5ème catégorie (articles PE).

.../...